



COMITE SYNDICAL
12 DECEMBRE 2018
Compte-rendu

| | |
|--|--|
| <p><u>Etaient présents avec voix délibérative :</u> <u>Membres titulaires :</u> Mesdames Blache, Nieson, Chazal et Girard et Messieurs Chambon, Serayet, Baudouin, Rouit, Gontier, Ferrand, Arnaud, Fourezon, Ageron, Blache, Hourdou, et Chaumont. <u>Membres suppléants (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) :</u> Messieurs Duffaud et Sifflet. <u>Membres ayant donné pouvoir :</u> Mme Pollard-Boulogne à M. Blache, Mme Guillon à Mme Girard, Mme Riffard à M. Ferrand, M. Aurias à M. Arnaud, M. Bouvier à M. Baudouin, M. Cros à M. Fourezon, M. Arzalier à M. Sérayet. <u>Etaient excusés :</u> Mesdames Bonnet, Quentin-Nodin, Riffard, Sorbe, Malet-Torres, Rybus, Pollard-Boulogne, Guillon, Helmer, Manteaux et Thoraval et Messieurs Plenet, Marce, Valette, Moro, Debrie, Arzalier, Seignovert, Dorée, Chantre, Trzan, Morini, Lafond, Moulin, Sady, Bouvier, Allibert, Aurias, Hilaire, Bouvier, Cros, Brun, Julien, Montagne, Chaboud, Pertusa, Colombet, Labriet, Vandermoere, Duc, Deloche et Revol. <u>Etaient absents :</u> Madame Liardet et Messieurs Girard, Molina, Bouverat, Ferlay et Monnet.</p> | <p>Date de la convocation : 6 décembre 2018 Nombre de membres : 50 Nombre de présents : Nombre de voix : Nombre de suffrages (incluant les pouvoirs) :</p> <p>Secrétaire de séance :</p> |
|--|--|

Le Comité syndical s'est réuni le 12 décembre 2018 à 18h00 au centre culturel Les Clévos, à Etoile-sur-Rhône, sous la présidence de Monsieur Serge Blache.

Le Président fait l'appel des délégués. Seulement 18 membres sont présents.

Le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical n'est pas en mesure de délibérer valablement.

L'article L 2121-17 du CGCT prévoit « Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Par conséquent, le Président informe les membres présents que la séance est reportée au vendredi 21 décembre 2018, à 17h00, au SYTRAD.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

↳ Serge Blache fait un rapide exposé sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles apportés par les EPCI membres du SYTRAD au titre de l'année 2018 (soit la période décembre 2017 – novembre 2018). Ceux-ci diffèrent de ceux pris en compte dans le calcul de la contribution au titre de la même année.

Aussi, il est proposé une régularisation sur la base des tonnages réellement apportés par les EPCI, et des montants de la grille tarifaire 2018 (178,35 € / tonne).

↳ Puis il continue sur la grille tarifaire en indiquant qu'il convient de fixer le calcul des contributions des EPCI membres au titre de l'année 2019, conformément aux modalités fixées par les statuts du syndicat.

↳ Il termine en faisant un point sur les réflexions quant à la modernisation du centre de tri du SYTRAD, en vue de l'adaptation pour le passage à l'extension des consignes de tri. Suite à la sollicitation du SYPP, un projet a été étudié en vue d'accueillir leurs tonnages, même si leurs consignes de tri sont différentes de celles du SYTRAD. Un process de chaîne a été pensé en ce sens, sans rajout de machine supplémentaire. Les bâtiments actuels permettent cette évolution du centre de tri. Les coûts d'exploitation sont conformes aux attentes de Citéo. Le dépôt d'un appel à projet de modernisation du centre de tri par le SYTRAD d'ici le 1^{er} mars, suppose en parallèle le dépôt d'un dossier par les EPCI membres pour s'engager dans l'extension des consignes de tri.

La réunion s'achève sur une conférence de presse avec la projection du nouveau film sur le verre. Les médias et le comédien sont présents.

La séance est levée à 19h15, Monsieur Serge Blache remercie les participants de leur présence.

M. Serge Blache,
Président du SYTRAD.